

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEVIGNACQ

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 décembre 2020 à 19h30 sous la présidence de Michel CUYAUBE, Maire.

Etaient présents : Mmes BAILLEZ Tiffanie, BIARDEAU Delphine, BUZERET Christelle Claudy COUCI, Annie FOURTICQ, Jeanne HOURNE, et MM. Hervé CAMINADE, Guillaume CANTON, Joseph CANTON-TRESAUGUE, Guillaume CLOUTE, Michel CUYAUBE, Arnaud JEZEQUEL, Patrick CUYALA-PROVENCE et Daniel TOUYA.

Etaient excusés : Linda SCHAFFHAUSER

- Projet porté par le Crédit agricole

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet porté par le Crédit agricole qui pourrait être implanté sur la commune : il s'agit d'une petite structure de type maison de retraite pouvant accueillir 8 couples. C'est un projet privé qui ne va pas solliciter d'aides publiques. Le porteur du projet a identifié trois communes pouvant accueillir ce projet, dont Sévignacq.

Notre commune a quelques atouts, notamment au niveau de la santé avec la pharmacie, le cabinet d'infirmières, le dentiste. Les commerces de proximité (boulangerie, future épicerie, etc....) sont aussi des avantages.

Il s'agira d'une solution d'accueil permanent pour les personnes âgées de type foyer-logement, mais pas d'un Ehpad.

Le terrain proposé par la commune pour ce projet est celui situé derrière l'accueil de jour et la crèche, au chemin des Grabes.

- Crise sanitaire Covid-19.

Monsieur le Maire explique que nous ne sommes pas encore sortis de cette crise. Il n'y aura que le vaccin qui permettra d'en sortir.

De plus, les chiffres donnés par l'ARS ont souvent été sous-estimés. Notre région risque d'être encore plus impactée en cette fin d'année en raison de l'afflux de vacanciers et touristes

- Projets photovoltaïques sur le territoire.

Monsieur le Maire explique qu'afin de réduire les émissions de **gaz** à effet de serre, l'installation de chauffage au **gaz** sera interdite dès l'été **2021** dans les logements neufs. Le **logement** collectif devrait suivre en 2024. La réglementation change, dans un souci de protection de l'environnement. Les collectivités vont donc devoir s'adapter et utiliser d'autres ressources énergétiques.

Depuis quelques années, les projets de hangars agricoles avec toiture photovoltaïques se développent sur la commune.

La commune de Sévignacq est aussi dotée de la centrale photovoltaïque depuis sept ans.

Pour le territoire de la Communauté des Communes (CCLB64), la construction de la centrale solaires de la zone d'activité de Garlin a débuté.

- Communauté des Communes (CCLB64)

Les commissions continuent de fonctionner par visioconférence, ou se réunissent en présentiel.

Monsieur Arnaud JEZEQUEL a assisté à la commission « patrimoine et réseaux » et confirme que le déploiement de la fibre sur le territoire intercommunal a pris énormément de retard.

- Réseau de télécommunication

L'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques a organisé une réunion avec le responsable du réseau de télécommunication Orange. En effet, il y a un mécontentement général des mairies du département sur l'état général du réseau, et notamment des poteaux téléphoniques.

Le groupe Orange n'est, semble-t-il pas, en capacité de faire plus d'entretien qu'il n'en fait actuellement car le plafond annuel est atteint.

En parallèle, dans le cadre du déploiement de la Fibre sur le département, c'est la société THD, délégataire de SFR, qui est en charge de refaire le réseau pour la mise en place de la fibre. Les câbles sont changés, mais pas les poteaux.

D'autre part, Orange indique que pour que ses équipes puissent intervenir sur l'entretien des poteaux et câble, il faut que l'élagage des arbres soit réalisé, soit par les riverains, sinon par la Commune dès 2021.

Concernant la mise en place de la 4G sur la commune, le projet est porté par Orange depuis 2019. Monsieur le Maire présente ce projet qui consiste à placer l'émetteur 4G sur le mât existant situé au stade. Cependant, le projet est bloqué car il est impossible de retrouver le propriétaire du mât. En effet, à l'origine, c'est IRIS64 qui était propriétaire, mais il y a deux ans, c'est l'opérateur SFR qui a récupéré le mât et il est impossible de trouver un interlocuteur. Le responsable Orange a assuré à Monsieur le Maire qu'il se charge de reprendre le dossier.

- Affaires scolaires.

Monsieur TOUYA explique que le Conseil d'école a eu lieu, de manière restreinte en raison de la crise sanitaire. Étaient présents les nouveaux délégués des parents, les cinq instituteurs, le Maire d'Escoubes et de Sévignacq et deux représentants des parents d'élèves.

La rentrée s'est bien passée. Mme CASSOU-LALANNE a présenté les prévisions des effectifs pour la rentrée 2021 : 136 enfants. En effet, 28 enfants arrivent en petite section alors qu'il y a peu de départ pour la 6ème.

La difficulté réside dans le fait qu'on ne sait pas quel est le nombre d'élèves par classe souhaité par l'inspection d'académie pour la réouverture d'une classe : 135, 140, 145 ?

On ne le saura vraiment que quelques jours avant la rentrée.

Les projections sur 2022 montreraient 145 élèves.

Monsieur Joseph Canton-Tresaugue interroge sur l'éventuel rapprochement du groupe scolaire de Lasclaveries. Est-ce toujours d'actualité ? Monsieur le Maire explique qu'il n'y avait pas eu d'accord trouvé il y a deux ans et que le sujet n'a pas été évoqué depuis.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les inscriptions au groupe scolaire doivent se faire un premier lieu à la mairie du domicile des parents. Il s'agit d'une fonction régaliennne du Maire. Les inscriptions sont donc validées à la mairie, puis transmises au secrétariat du Sivos et à la directrice du groupe scolaire.

- Budget participatif du conseil départemental.

Le Conseil départemental va allouer une subvention à une association qui porte un projet innovant et qui ne rentre pas dans le cadre habituel des contrats départementaux.

Le club de foot SC Taron sévignacq présente le projet suivant : Réalisation d'un espace de convivialité pour les jeunes du club.

Le club compte sur la participation de tous pour soutenir ce projet en votant sur le site Budgetparticipatif64.fr.

- Eclairage public

Monsieur Guillaume CLOUTÉ a fait des réglages au niveau de la programmation des éclairages publics. Les EP de la rue de l'église et de la route posaient certains problèmes depuis un moment.

- Personnel communal

Madame Annie FOURTICQ présente le nouveau cadre du régime indemnitaire pour le personnel communal, appelé RIFSEEP.

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) se définit comme un complément de rémunération. Les avantages consentis au titre du régime indemnitaire ont un caractère facultatif, qui découle de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991. Les primes et indemnités sont instituées par un texte législatif ou réglementaire (principe de légalité). Elles sont versées dans la limite des montants versés aux agents de l'Etat (principe de parité).

Le RIFSEEP a vocation :

- à s'appliquer à tous les agents quels que soient leurs grades ou leurs filières,
- à remplacer toutes les primes et indemnités sauf celles limitativement énumérées par décret,
- à être mis en œuvre dans un délai raisonnable.

Actuellement, il est applicable aux cadres d'emplois suivants : Administrateurs, attachés, secrétaires de mairie, rédacteurs, adjoints administratifs, conseillers socio-éducatifs, assistants socio-éducatifs, ATSEM, agents sociaux, éducateurs des APS, opérateurs des APS, animateurs, adjoints d'animations et techniciens.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'**IFSE**, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est **une part fixe** déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste,
- le **CI**, Complément Indemnitare, est **une part facultative et variable** fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

Après un travail d'état des lieux et d'élaboration dans la concertation, la collectivité saisit le Comité Technique pour avis, préalablement au vote de la délibération. Ensuite, l'organe délibérant, par délibération, détermine l'enveloppe budgétaire et fixe les bénéficiaires, les modalités de versement ainsi que les critères d'attribution. Enfin, l'autorité territoriale, par arrêté individuel, attribue à chaque agent son régime indemnitaire en respectant le cadre prévu par la délibération.

Monsieur le Maire et les adjoints souhaitent se réunir avec Madame FOURTICQ en début d'année pour étudier spécifiquement le dossier.

- Bâtiments communaux

Monsieur TOUYA explique que la rénovation du logement situé au 60 route de Lembeye (ancienne garderie) avance. Les travaux de peinture sont fait. Il reste l'installation des chauffages électriques.

Les volets du logement de loubée situé 710 chemin lasclotes ont été changés cette semaine.

L'ancien logement occupé par Sorelis, situé place de la Poste, a été entièrement rénové. Le cabinet des infirmières devrait s'y installer en début d'année.

Monsieur JEZEQUEL a réalisé les relevés des compteurs pour les salles communales et les éclairages des stades. De plus, le contrat EDF pour la salle multi activités arrive à échéance et il convient de le renégocier car l'abonnement revient très cher en comparaison de son utilisation. Le cout sur ce bâtiment est essentiellement le chauffage. Monsieur le Maire explique que le principe « heures pleines / heures creuses » qui avait été négocié à l'origine ne convient pas à ce type de bâtiment.